



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Vingt-Quatre Septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2018

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD- **Adjoints**  
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT -  
A. PELLEGRINO - J. RAYNAUD - A. RASKIN - J. TOCQUER - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : M. AUFFRET (pouvoir à C. BOUGE) - N. DEDULLE (pouvoir à S. LELUIN)

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M GAUBERTI) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

**Absences non excusées** : A. DUBOIS - JC. SANSONI

**REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2018**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient conformément à l'application des textes en vigueur de vérifier l'indice augmentant les loyers communaux.

L'augmentation éventuelle est calculée selon le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu. Celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 paru le 12 juillet 2018, s'établit à 127,77. Soit une augmentation sur un an de 1,25%.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **D'AUGMENTER** le montant des loyers des logements communaux comme ci-dessus indiqué à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, application de l'indice 127,77.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE